

CANNABIS

Par Profil supprimé Postée le 06/11/2011 14:32

Le cannabis peut provoquer des hallucinations auditives. Cet effet est-il réversible lorsqu'on arrête de consommer cette substance?

Mise en ligne le 09/11/2011

Bonjour,

Le cannabis n'est pas une drogue hallucinogène, mais certaines personnes peuvent parfois vivre des hallucinations, notamment auditives. Ceci peut être le signe d'une simple "intolérance" au produit qui ne serait que ponctuelle, ou bien être révélateur de problèmes latents sur le plan psychiatrique. Il est impossible de vous dire si ces hallucinations sont réversibles, ceci dépendant des cas.

Que ce sujet concerne une personne de votre entourage ou vous même, sachez que vous pouvez nous contacter au 0800.23.13.13 tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe. Cela peut vous permettre d'obtenir de plus amples informations en décrivant la situation de manière plus détaillée, voire d'être orienté vers un lieu où il est possible de rencontrer un médecin spécialisé de manière gratuite et confidentielle.

Cordialement.
